

Communiqué de presse
16 décembre 2025

Kepplair Evolution boucle une levée de fonds de 5 M€



Kepplair Evolution, dont le siège social vient d'être implanté à Toulouse, développe un avion multi-rôle de lutte anti-incendie, **par conversion d'un ATR 72**. En utilisant une plateforme existante, le projet réduit **à trois ans** les délais de **mise sur le marché de nouveaux bombardiers d'eau et limite l'investissement initial**. Le bombardier d'eau **KEPPLAIR 72** est polyvalent, permettant également des missions de transport de fret et d'évacuation sanitaire.

- **Le marché sous-jacent de la lutte aérienne anti-incendie est significatif et en croissance** avec un phénomène d'extension des feux de forêts du fait du réchauffement climatique (plus d'un million d'hectares brûlés en Europe depuis le 1^{er} janvier, soit près de 3 fois plus qu'en 2024 à la même date et 42 Mt de CO² émis depuis le début de l'année en Europe, soit plus de 2 fois plus qu'en 2024 à la même date), alors que, dans le même temps, **l'offre nouvelle reste quasi-inexistante**.
- Kepplair Evolution répond à ce manque dans le marché de manière pragmatique et techniquement solide : **l'équipe impliquée est extrêmement crédible**, avec notamment le concours de **Robert LAFONTAN**, ancien ingénieur en chef d'Airbus, **Eric DELESALLE**, ancien chef pilote d'essai d'ATR, l'implication d'acteurs reconnus de la lutte contre les incendies de forêts et de la modification d'aéronefs (**Aerotec & Concept**).
- Le projet bénéficie d'une lettre d'intérêt de la **Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises** du ministère de l'Intérieur, dans le cadre du renouvellement de ses capacités aériennes de lutte contre les feux de forêt et d'une réponse aux enjeux de souveraineté économique de la France et de l'Europe.
- **L'entrée en service à un horizon proche (2027) répond à l'urgence que représentent les feux de forêts pour la préservation de la biodiversité**, plutôt qu'un programme aéronautique « *from scratch* » qui serait long, coûteux et donc très incertain.

Le renouvellement des flottes aériennes dédiées à la sécurité civile est un impératif stratégique et le projet **KEPPLAIR 72 The Forest Keeper** concourt à l'émergence d'une nouvelle solution, et appuie le développement d'un projet industriel qui répond à **un enjeu de souveraineté, de résilience territoriale et de sécurité publique**.

En complément d'une première levée de fonds en *seed money* de 1,5 M€, réalisée fin 2024, et de sa levée de fonds en equity (Série A) qui est en cours, afin d'asseoir sa phase de développement, Kepplair Evolution a lancé mi-juillet 2025 **une levée de fonds en Obligations Remboursables en Actions (ORA)**.

Cette levée a été clôturée avec succès le 30 novembre 2025 pour un montant de **3 M€**.

A cette levée de fonds en ORA, s'ajoute **une levée pré-Série A** d'un montant de **2 M€** dont l'un des souscripteurs est le **Groupe AVICO**, premier courtier aérien français et leader mondial de l'affrètement entre compagnies aériennes.

*« C'est le franchissement d'une nouvelle étape importante dans le financement global de notre projet », souligne **David JOUBERT, Président et Fondateur de Kepplair Evolution**. « Alors que le KEPPLAIR 72 est désormais entré dans sa phase finale de conception et de certification des modifications de l'appareil, en étroite collaboration avec l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), c'est une avancée majeure pour tenir notre objectif de livraison des deux premiers appareils avant la saison des feux de l'été 2027. Cette étape est confortée par deux courriers de la **Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers (FNSP)** et la **Fédération Française des Métiers de l'Incendie (FFMI)** qui ont toutes deux apporté leur soutien officiel au projet KEPPLAIR 72 à l'occasion du 131^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers qui s'est déroulé du 8 au 10 octobre 2025 au Mans, témoignant ainsi de leur engagement en faveur du renforcement de la filière française de lutte contre les incendies et de la modernisation de la flotte française et européenne de bombardiers d'eau, qui concourent à la construction d'une capacité opérationnelle bâtie sur le besoin des combattants du feu au sol et en vol ».*

*« Alors que la préservation des ressources naturelles est une urgence et que les solutions de lutte anti-incendie s'appuient sur des appareils de très anciennes générations, Kepplair Evolution propose une solution simple, pragmatique, facile à mettre en œuvre et très raisonnable économiquement avec la conversion de l'ATR 72. Nous sommes intimement convaincus que l'équipe de Kepplair Evolution a les compétences et les ressources pour mener ce projet à bien, pour l'industrialiser, ainsi que pour continuer à proposer des solutions innovantes au-delà », déclare **Jean-Noël GARNIER, Associé du Groupe AVICO**.*

Crée en 2012, **Kepplair Evolution SAS** repousse les limites de l'aéronautique au service d'un monde plus sûr en développant un projet de bombardier d'eau multi-rôle dédié à la lutte contre les incendies, le transport cargo et l'évacuation sanitaire : le **KEPPLAIR 72 "Forest Keeper" (KE72)**.

Son objectif est simple mais ambitieux : **protéger les vies humaines et l'environnement** et aider un maximum de pays à réduire les surfaces brûlées tout en minimisant les coûts de la lutte aérienne et en maximisant la polyvalence de l'appareil.

Le KEPPLAIR 72 est une réponse rapide, innovante et durable à un marché en tension qui contribue à l'émergence d'une filière industrielle souveraine pour répondre aux besoins croissants face aux incendies et aux catastrophes naturelles aggravés par le dérèglement climatique, dans une démarche de performance énergétique et de réduction d'impact écologique.



En collaboration avec l'**IMFT** (Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse), Kepplair Evolution a acquis **un savoir-faire unique au monde** basé sur une approche scientifique de la conception des systèmes de largage. La société, assistée par le Professeur Dominique Legendre qui assure un rôle de conseil scientifique, est devenue une référence mondiale dans le domaine de l'analyse des performances de largage et la prédition d'empreintes au sol.

Le KEPPLAIR 72 s'inscrit dans **une logique de réindustrialisation nationale et européenne** : il mobilise le savoir-faire français en matière de modifications d'aéronefs et permet de maintenir sur le territoire des compétences industrielles stratégiques.

Au-delà des avantages économiques, ce projet renforce l'indépendance technologique française dans un secteur crucial pour la protection environnementale. Le projet permet de créer ou maintenir des emplois qualifiés dans l'industrie aéronautique française, participant ainsi à la revitalisation du tissu industriel national.

Le projet KEPPLAIR 72 s'appuie sur un écosystème éprouvé qui limite le risque industriel, protège sa propriété intellectuelle et repose sur une stratégie solide et des avantages concurrentiels réels : rapidité de mise sur le marché (3 ans contre 8-10 ans pour la concurrence), innovation technique du système de largage qui créé un avantage concurrentiel durable, coûts de développement, de possession, d'exploitation et de maintenance réduits (-30%), polyvalence unique de l'appareil en multi-rôle et une gouvernance expérimentée, sur un marché mondial porteur et un paysage concurrentiel limité, offrant une fenêtre stratégique unique favorable.

Plus d'informations sur www.kepplair-evolution.com

Contact presse

Stéphane ADNET
07 79 49 94 20

s.adnet@kepplair-evolution.com